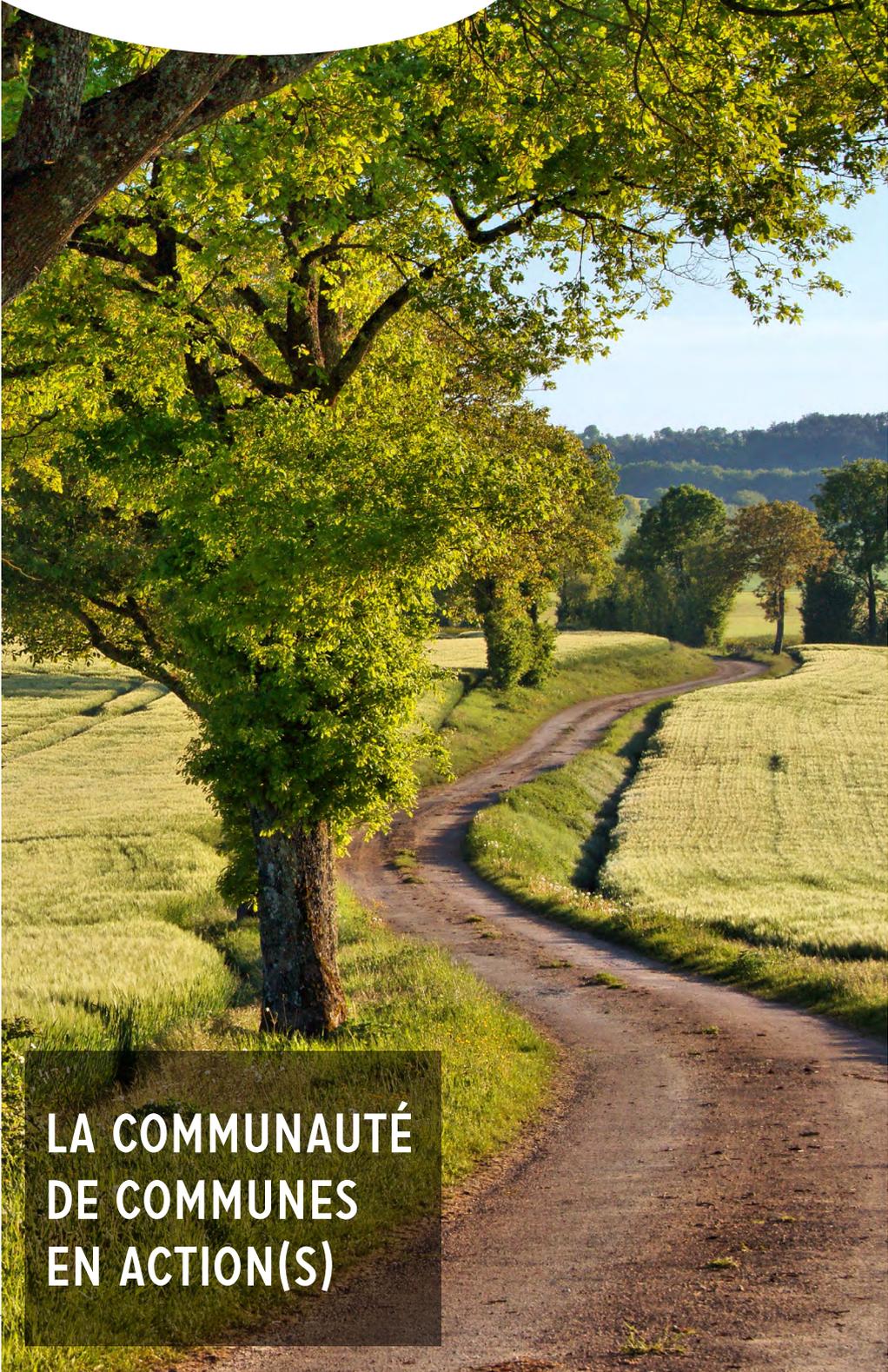


Inter, Com,

BULLETIN COMMUNAUTAIRE



PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement



Vue près de Lainsecq - Photo©D. Salem

**LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
EN ACTION(S)**



**POUR UN MEILLEUR
DÉBIT INTERNET**



**DEUXIÈME CONTRAT
POUR LA SANTÉ**



**DU NOUVEAU DANS LA
COLLECTE DES DÉCHETS**



SOMMAIRE

- 3/ ÉCONOMIE
- 4/ NUMÉRIQUE
- 5/ URBANISME
- 6/ SANTÉ
- 8/ ENVIRONNEMENT
- 10/ DÉCHETS MÉNAGERS
- 12/ RESSOURCES LOCALES
- 13/ FINANCES
- 14/ ENFANCE/JEUNESSE
- 16/ TOURISME/CULTURE
- 18/ PATRIMOINE
- 19/ ASSOCIATIONS
- 20/ PROGRAMME DE L'ÉTÉ

Magazine d'information de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

4, rue Colette 89130 Toucy

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Saulnier-Arrighi

Rédaction, conception, maquette : Isabelle Masure
Photos et illustrations :
Droits réservés

Impression : Solidarprint

Tirage : 20 000 exemplaires.

Papier PEFC

ISSN : 2646-2737

Renseignements
contact@cc-puisayeforterre.fr
Tél. 03.86.44.23.50

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



M. Saulnier-Arrighi
(Photo@MichelJoly)

Comme vous le découvrirez au fil des pages de notre magazine, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre est compétente dans des domaines extrêmement variés.

La collectivité gère des services du quotidien tels que les crèches et centres de loisirs, les ordures ménagères, la santé tout en ayant une vision de son développement sur le long terme.

A ce titre, la CCPF conduit des projets ambitieux dans le domaine de l'environnement, avec la mise en œuvre d'un plan climat air énergie territorial dont le but est d'agir sur le climat et développer les énergies renouvelables ; dans le domaine sportif et de loisirs, avec la création d'un centre aquatique couvert à Toucy ; dans le domaine des ressources locales, avec l'organisation d'une filière bois énergie.

Toujours avec le souci d'une gestion financière maîtrisée, nous devons avoir une vision ambitieuse pour la Puisaye-Forterre qui présente de nombreux atouts : des territoires naturels préservés, une vie associative dynamique, des lieux touristiques emblématiques, une vie économique avec du potentiel, une activité touristique prometteuse...

Encore faut-il avoir la volonté d'une politique de développement et d'investissement à la hauteur des enjeux. Le tourisme, l'économie, l'emploi, la santé sont interdépendants. Le développement ne peut se faire sans l'implantation d'outils structurants.

Le territoire a besoin de grands projets et non pas d'un saupoudrage par des subventions au profit d'actions dont l'impact sur le développement reste limité.

Si nous voulons faire venir des médecins, des entrepreneurs ou ne serait-ce que conserver nos acteurs économiques, il faut investir. C'est le sens de notre action. Nous voulons une Puisaye-Forterre dynamique et suscitant l'intérêt de tous. Les ruraux ont aussi droit aux infrastructures et aux services.

**Jean-Philippe Saulnier-Arrighi, Président
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

ÉCONOMIE

2 ENTREPRISES DE POINTE
SOUS LE MÊME TOIT À SAINT-FARGEAU

A Saint-Fargeau, un bâtiment est en cours de construction sur la ZA intercommunale des Gâtines. Il abritera l'activité d'APIC Design et d'IDC Médical.

La société APIC Design, basée à Saint-Fargeau, bénéficie d'une **aide à l'immobilier économique de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre d'un montant de 5 206,78 €** pour son projet de construction d'un bâtiment sur la zone d'activité des Gâtines à Saint-Fargeau. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 538 354 € HT.

Le chantier a été lancé le 27 mars 2019 pour **une installation de l'entreprise à la rentrée.**

APIC Design, créée en 2000, est spécialisée dans la recherche, le développement et l'innovation dans les domaines de l'industrie automobile, la plasturgie, le mobilier design, la fonderie, etc.

« Le but d'APIC Design est d'écouter et de comprendre la problématique technologique des industriels, tous secteurs confondus, et d'y apporter rapidement une solution adéquate. Nous proposons également une offre globale, du prototype à la production ».

Depuis 2012, APIC Design s'est ouvert au secteur médical. Une société spécifique, IDC Médical, liée à APIC Design, a été créée et exploite le brevet d'un pro-

céde innovant de désinfection de matériel médical.

Un processus innovant de désinfection

IDC Médical vise à industrialiser le processus de production des automates réalisant cette désinfection, qui seront vendus aux structures hospitalières. Elle a besoin d'un bâtiment répondant à des normes précises, qui abritera à la fois l'activité d'IDC Médical et d'APIC Design.

La subvention de la Communauté de communes a permis aux porteurs de projet de solliciter et d'obtenir une aide de 100 000 € de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Ce projet aura **un effet bénéfique pour le territoire** du fait de la force d'innovation des dirigeants.

De nouveaux emplois

La construction de ce bâtiment de 800 m² au sol est une nécessité pour le développement de l'activité et permettra l'agrandissement de la chaîne de production, l'obtention de certifications, la **création d'emplois** (10 pour APIC Design dans l'année suivant l'emménagement et, pour IDC Médical, 20 sur les 5 années suivant la première commercialisation de produits). Les locaux actuels, de par leur ancienneté et leur configuration, ne peuvent répondre aux critères de développement.

La Communauté
de communes
soutient l'immobilier
économique

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre mène différentes actions pour encourager le développement économique de son territoire.

Dans le cadre de sa compétence économique, la collectivité peut apporter une aide financière aux projets immobiliers des acteurs économiques conformément à son règlement d'intervention. Les entreprises industrielles, artisanales et de services sont éligibles à cette aide pour toutes les opérations d'investissement immobilier : construction, acquisition, extension de bâtiments...

Le montant de l'aide de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre varie de 0,5 à 1% du montant de l'investissement (avec un plafond de 10 000 € HT et sous réserve des crédits disponibles).

L'attribution de l'aide de la communauté de communes permet aux entreprises de solliciter une subvention pour le même projet auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté (10 000 € minimum plafond à 100 000 € ou à 200 000 € en fonction de la performance énergétique).

Vous avez un projet ?

CCPF
Albin Clary, chargé de mission développement économique.
✉ a.clary@cc-puisayeforterre.fr
Tél. 03.86.74.19.22
Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
bourgognefranchecomte.fr
Tél. 0970.289.000
Agence régionale économique
aer-bfc.com
Tél. 03.80.40.33.88



NUMÉRIQUE & TÉLÉPHONIE

POUR QUE LE DÉBIT INTERNET MONTE, MONTE...



L'accès à internet est primordial au développement des territoires.

L'État et les collectivités locales ont conscience de la nécessité de proposer, dans ce domaine, une qualité de service aux particuliers comme aux professionnels. La Communauté de communes est impliquée, aux côtés du Conseil départemental de l'Yonne et de Nièvre Numérique, dans une politique de montée en débit.

Dans l'attente du déploiement de la fibre optique à l'habitant (FttH), des opérations de montée en débit Internet sont en fonction depuis début 2019 à Arquian, Dampierre-sous-Bouhy et Parly et le seront à Andryes très prochainement.

La technologie utilisée consiste en la conduite de la fibre optique jusqu'aux sous-répartiteurs des centres-bourgs pour une diffusion par les lignes en cuivre. Le débit peut atteindre jusqu'à 30 mégabits par seconde en fonction de l'état de la ligne en cuivre et de la distance avec le sous-répartiteur. La participation de la Communauté de communes pour la montée en débit dans ces 4 communes s'élève à 157 960 € pour une enveloppe globale pluriannuelle de près d'1,2 million d'€.

Une nouvelle technologie

Les prochaines communes seront Sainpuits et Marchais-Béton, pour lesquelles le tirage de la fibre optique devrait être achevé en juin et suivi de contrôles par Orange avant la mise en

service ; puis Leugny et Merry-Sec pour lesquelles les commandes de travaux ont été passées.

Les autres opérations de montée en débit prévues dans le cadre des conventions signées par les anciennes communes de communes sur la partie icaunaise sont réorientées vers le FttH. Cette technologie est moins coûteuse et plus rapide à mettre en œuvre.

Le Département de l'Yonne a proposé de revoir le projet initial pour accélérer le déploiement de prises FttH par plaque. La première zone sera Dracy, Toucy et Villiers-Saint-Benoît. Sur ce secteur, 2 589 prises sont nécessaires avec une participation de la Communauté de communes de 100 € par prise. Le Conseil départemental étudie les possibilités de couvrir la partie icaunaise de la Puisaye-Forterre d'ici 2025.

L'alternative R'Cube

Pour les maisons les plus isolées ne pouvant bénéficier du très haut-débit terrestre par fibre optique, la Région Bourgogne Franche-Comté propose une alternative nommée Rcube. Cette technologie permet l'accès à Internet par le biais du très haut-débit radio. Informations auprès des opérateurs Ozone, Alsatis et Nordnet.

Informations

Albin Clary, chargé de mission développement économique.
✉ a.clary@cc-puisayeforterre.fr
Tél. 03.86.74.19.22

Le portable au Bourdon et à Guédelon courant juin

Tout comme un bon débit internet, l'accès à la téléphonie est indispensable d'autant sur des sites touristiques aussi fréquentés que le chantier médiéval de Guédelon, à Treigny, et le réservoir du Bourdon, à St-Fargeau.

Or, ces deux hauts-lieux du tourisme en sont dépourvus. Un déficit majeur qui sera corrigé ces prochaines semaines.

L'opérateur Bouygues Télécom a installé un pylône sur chacun de ces sites. Leur mise en énergie est en cours. L'ouverture du service est prévue courant juin 2019.

Ces sites sont définis, à l'initiative de la CCPF, comme stratégiques dans le plan conduit par l'État pour la résorption des zones blanches. Un autre site poyaudin fait partie des 5 sites stratégiques de l'Yonne. Il s'agit du Centre équestre de Chevillon, pour lequel une déclaration préalable de travaux a été déposée.

S'agissant de la résorption des zones blanches en centres-bourgs, depuis novembre 2018, Chevillon et Villefranche sont équipés. Les antennes de Dicy et Prunoy devraient être opérationnelles d'ici juillet 2019.

URBANISME

PRÉPARER LE TERRITOIRE DE DEMAIN

La Communauté de communes est compétente en matière d'urbanisme.

L'échelon intercommunal est cohérent pour coordonner l'aménagement du territoire, sa planification et sa mise en œuvre tout en conservant les spécificités et enjeux de chaque commune.

La couverture du territoire au niveau des documents d'urbanisme est aujourd'hui disparate (voir carte).

C'est l'héritage des collectivités à l'origine de la CCPF.

2 PLUi sont en cours d'élaboration.

délibéré sur le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durable, le zonage, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

La dernière phase de consultation des personnes publiques associées et du public a commencé. L'intégralité des documents est consultable dans les mairies concernées et sur le site internet de la CCPF :

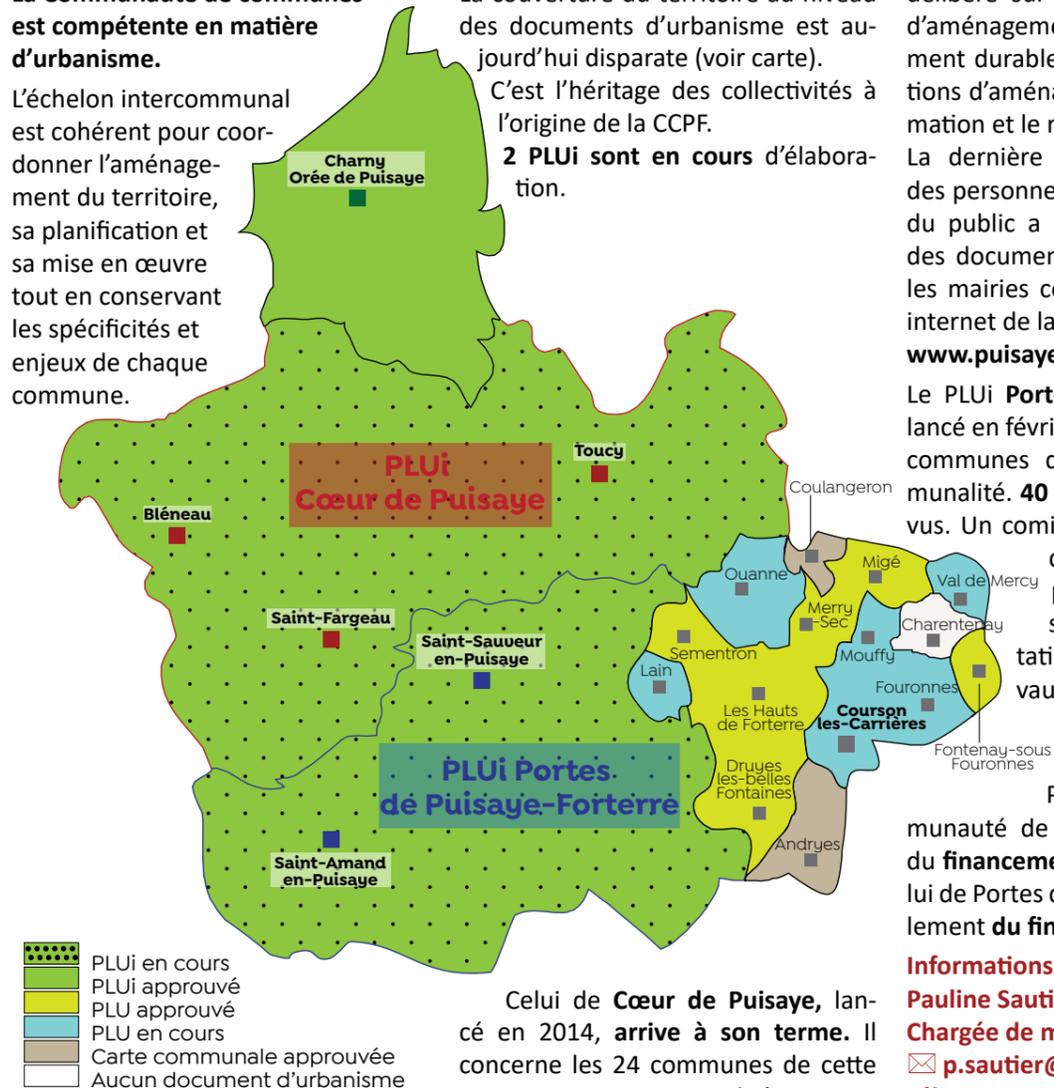
www.puisaye-forterre.com.

Le PLUi Portes de Puisaye-Forterre, lancé en février 2019, concerne les 18 communes de l'ancienne intercommunalité. 40 mois d'études sont prévus. Un comité de pilotage composé d'élus communaux a pour missions de proposer des objectifs et orientations, de suivre les travaux du bureau d'étude et de valider les différentes phases de la démarche.

Pour les 2 PLUi, la Communauté de communes a bénéficié du financement de l'État et, pour celui de Portes de Puisaye-Forterre, également du financement de la Région.

Informations

Pauline Sautier,
Chargée de mission urbanisme
✉ p.sautier@cc-puisayeforterre.fr
Tél. 03.86.74.19.19



Celui de Cœur de Puisaye, lancé en 2014, arrive à son terme. Il concerne les 24 communes de cette ancienne intercommunalité, qui ont

L'instruction des permis de construire proposée aux communes

La Communauté de communes propose aux communes depuis 2015 un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS). Actuellement, 37 communes y adhèrent. Ce service instruit pour leur compte les autorisations d'urbanisme (en fonction du choix des communes : certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, autorisation de travaux...).

En 2018, 687 dossiers soit 368 équivalents permis de construire ont été traités. Ce nombre de dossiers est stable par rapport à 2017.

Pour les administrés, rien ne change : le dossier de demande est toujours à adresser à la mairie de la commune sur laquelle se situe le projet. Le dossier est transmis par la commune au service ADS qui déclare la recevabilité, réclame les pièces complémentaires si nécessaire, instruit le dossier et propose à la municipalité une décision sous la forme d'un arrêté. Le maire est, en effet, l'autorité compétente pour statuer sur ces autorisations.

Sur le territoire, les demandes portent sur des extensions, des travaux de réhabilitation mais peu de constructions neuves. Le service, depuis sa création, a également traité des dossiers agricoles d'envergure tels qu'une unité de méthanisation.

Informations sur les autorisations d'urbanisme auprès de votre mairie ou sur le site internet www.service-public.fr



SANTÉ



Le CLS est signé entre l'ARS, la Communauté de communes de Puisaye Forterre, la Préfecture de l'Yonne, la Région les conseils départementaux de l'Yonne et de la Nièvre, le groupe hospitalier de territoire Unyon, la CPAM, la MSA et l'Education nationale.

LES 5 PRIORITÉS DU NOUVEAU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre est fortement engagée dans le domaine de la santé.

En janvier, la collectivité a signé avec l'Agence régionale de santé (ARS) et les autres partenaires le **deuxième contrat local de santé (CLS)** du territoire pour **une durée de 5 ans**.

Un premier CLS, signé en 2014 et achevé en 2018, a permis de structurer la politique de santé du territoire, en développant des actions innovantes et en renforçant le lien ville-hôpital et les partenariats entre les structures sanitaires, sociales et médico-sociales.

Le contenu du deuxième contrat a été établi en se basant sur le diagnostic de territoire et dans le cadre d'un travail collaboratif avec les acteurs locaux.

Diagnostic du territoire

La Puisaye-Forterre compte 20% de personnes de moins de 20 ans et 35% de plus de 60 ans dont 15 % ont plus de 75 ans. Le chômage et la part de ménages vulnérables sont plus importants qu'ailleurs sur le département de l'Yonne.

L'offre de santé est marquée par une densité très faible en dentistes, faible en médecins et pharmaciens, mais une présence forte en infirmiers.

Ne disposant pas d'hôpital de proximité, la population se dirige principalement vers Auxerre. Une partie du territoire se situe à **plus de 30 minutes des soins urgents**. L'éloignement de l'offre hospitalière entraîne un faible taux d'hospitalisation.

En revanche, la Puisaye-Forterre dispose d'un **bon maillage en établissements pour personnes âgées** ou en situation de handicap.

5 axes prioritaires

La mortalité et la mortalité prématurée évitable, en particulier liées au tabac, à l'alcool et à la nutrition, sont parmi les plus fortes de la région. Le taux de mortalité lié aux cancers et aux maladies cardio-vasculaires est élevé par rapport au taux régional.

Le CLS porte sur 5 axes prioritaires :

- **Le renforcement des soins de proximité**, qui passe notamment par la promotion du territoire auprès des étudiants et internes

en médecine, le développement de l'exercice coordonné et le déploiement de la télémédecine...

- **Les actions en direction des personnes dépendantes, âgées et/ou en situation de handicap**,
- **Le Parcours santé jeunes** orienté vers la prévention auprès des jeunes, de leurs parents, dans les établissements scolaires et au travers la formation des encadrants. La promotion de l'outil Pass'santé jeunes se poursuit,
- **La prévention au dépistage** (cancers, diabète...) et à l'accès aux soins,
- **Les actions pour limiter les risques sanitaires liés à l'environnement**.

De ces priorités découle un **plan d'action volontariste** prenant en compte les problématiques propres au territoire et avec l'ambition forte de réduire les inégalités.

Informations

Karen Milin,
Chargée de mission santé
contratlocaldesante@cc-puisayeforterre.fr
Tél. 03.86.74.19.19



DE NOUVEAUX PRATICIENS ANNONCÉS

La désertification médicale n'est plus seulement l'affaire des zones rurales. La France, de manière générale, souffre d'une pénurie de professionnels de santé et l'accès aux soins est compliqué pour un très grand nombre de personnes.

Difficile dans cette situation de tirer son épingle du jeu et de convaincre des praticiens de s'installer sur son territoire.

La Puisaye-Forterre ne fait pas exception et est confrontée à un problème de démographie médicale qui va s'intensifier dans les prochaines années

avec le départ en retraite de plusieurs professionnels de santé.

La situation est particulièrement préoccupante localement pour **les généralistes dont 43,5 % ont plus de 60 ans**.

2 dentistes à Saint-Fargeau

Grâce aux actions conjointes de la Communauté de communes et des communes, le territoire parvient à **maintenir voire renforcer l'offre de soins**.

Ainsi, **2 chirurgiens-dentistes** vont s'installer à **Saint-Fargeau** dans un

local aménagé par la municipalité de Saint-Fargeau et adapté à l'exercice de l'art dentaire. La Communauté de communes, quant à elle, l'a équipé en matériel spécifique. Des contrats de location pour le local comme pour le matériel seront établis avec les praticiens. Un orthodontiste devrait, à terme, rejoindre le cabinet.

A noter que les maisons de santé pluridisciplinaires de **Saint-Amand-en-Puisaye** et **Saint-Sauveur-en-Puisaye**, ont accueilli, l'an dernier, de nouveaux dentistes en remplacement des précédents.

Une recherche active de généralistes

Un **médecin généraliste** devrait s'installer à **Champignelles** au sein de la maison de santé durant **l'été 2019**.

Pour **Charny Orée de Puisaye**, des échanges pour l'installation d'un généraliste sont en cours. Le besoin est particulièrement prégnant sur ce secteur.

La maison de santé de **Saint-Amand-en-Puisaye** est à la recherche d'un généraliste supplémentaire.

Le site de **Saint-Sauveur-en-Puisaye** est, quant à lui, au complet.

Une maison médicale en projet à Courson

Le territoire compte actuellement **trois maisons de santé pluridisciplinaires** (MSP, label de l'Agence régionale de santé) à Saint-Amand-en-Puisaye, à Saint-Sauveur-en-Puisaye et à Bléneau/Champignelles ainsi qu'une maison médicale à Charny Orée de Puisaye.

Un **projet de maison de santé pluridisciplinaire multisites** est en cours à **Courson-les-Carrières**. Il fait suite à un projet de santé élaboré par l'Association des professionnels de santé de Courson-Les-Carrières et validé en juillet 2018 par l'Agence régionale de santé.

Le pôle principal sera à Courson-les-carrières avec des antennes à Chevannes, Vincelles et Ouanne.

Le conseil communautaire a lancé l'opération. Le **bâtiment**, dont la surface est estimée à ce jour à **675 m²**,

sera construit sur un terrain communal cédé à la Communauté de communes pour l'euro symbolique. La commune est fortement engagée dans ce projet pour lequel elle restaurera un bâtiment annexe à destination d'opticiens et d'ostéopathes, aménagera le parking et végétalisera le site.

A noter que la Communauté de communes procède régulièrement à **des aménagements dans les maisons de santé existantes** afin de les adapter aux besoins.

Ainsi, à Saint-Sauveur, deux cabinets médicaux ont été créés dans un ancien espace de kinésithérapie. A Saint-Amand, une extension de 70 m² a permis la création de deux cabinets supplémentaires. A Bléneau, un cabinet médical a été créé.

Achat groupé de défibrillateurs

L'installation de défibrillateurs n'est pas une obligation légale mais est recommandée dans les lieux publics. Ces appareils peuvent sauver des vies dans les cas d'arrêt cardiaque.

La Communauté de communes a proposé aux communes membres d'organiser un groupement de commande de défibrillateurs. De nombreuses communes y ont adhéré pour l'achat d'une cinquantaine d'appareils.



ENVIRONNEMENT

UN PLAN POUR AGIR SUR LE CLIMAT

La CCPF conduit une politique forte dans le domaine de la transition énergétique.

La collectivité s'est engagée, début 2017, dans l'élaboration d'un **Plan climat air énergie territorial (PCAET)**, véritable outil de planification, qui a pour but d'**atténuer le changement climatique**, de **développer les énergies renouvelables** et de **maîtriser la consommation d'énergie** ainsi que d'**améliorer la qualité de l'air** dans les territoires.

L'élaboration d'un PCAET est une **obligation réglementaire**, prévue dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de **plus de 20 000 habitants**.

Le PCAET est constitué d'un diagnostic territorial ; d'objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation et d'adaptation du changement climatique ; d'un plan d'actions portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, l'anticipation des impacts du changement climatique ; d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

La Communauté de communes a fait le choix de conduire en interne la démarche d'élaboration de son PCAET.

Le **diagnostic du PCAET** est achevé. Il porte sur les émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) et de polluants de l'air, les consommations énergétiques du territoire, les réseaux de distribution d'énergie, les énergies renouvelables, la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Il ressort du diagnostic que le territoire est **fortement dépendant aux énergies fossiles**, notamment pour la mobilité et le logement.

L'agriculture et les transports représentent 80% des émissions de GES. La



production locale d'énergies renouvelables représente **22% des consommations** totales en énergie finale du territoire.

Le résultat de cet état des lieux permet de dessiner des **axes prioritaires** tels que **l'isolation des logements**, **la mobilité**, **la production d'énergies renouvelables** et **des changements dans les pratiques agricoles**.

Une démarche participative

La démarche du PCAET est participative et les acteurs du territoire y sont associés au sein du Comité élargi (notre photo) dont les idées ont inspiré le programme d'actions. Les habitants ont été, par la suite, invités à

se prononcer sur la **hiérarchisation de ces actions** dans le cadre d'une consultation en ligne. Une centaine de personnes ont répondu à l'enquête.

La stratégie territoriale et le plan d'action ont été présentés au conseil communautaire en mai. La **stratégie territoriale** identifie les priorités retenues par la collectivité et les objectifs qu'elle se donne sur la réduction des émissions de GES, la maîtrise de la consommation d'énergie finale, la production d'énergies renouvelables, la réduction des émissions de polluants atmosphériques, l'adaptation au changement climatique.

Le **plan d'action** porte sur l'ensemble des secteurs d'activité et constitue l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique. Il sera commun à la démarche Cit'ergie (lire ci-après).

Les documents du PCAET sont accessibles sur le site internet de la Communauté de communes :

www.puisaye-forterre.com

Informations

Mission développement durable

✉ secretariat.adt@cc-puisayeforterre.fr

Tél. 03.86.74.19.19

Le label Cit'ergie en milieu rural expérimenté en Puisaye-Forterre

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre a été retenue, comme la communauté de communes Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges, par l'ADEME de Bourgogne Franche-Comté pour expérimenter l'adaptation du label Cit'ergie en milieu rural.

Le dispositif Cit'ergie a pour objectif d'inciter les collectivités à renforcer leur ambition politique en matière de Climat-Air-Energie.

Lancé en France en 2008, Cit'ergie (déclinaison nationale du label European Energy Award) compte aujourd'hui 167 collectivités engagées et couvre 19,9 millions d'habitants (soit 29,5 % des Français). Les labels récompensent trois niveaux de performance.

L'ADEME accompagne techniquement et soutient financièrement les collectivités qui souhaitent s'engager dans la labellisation. Le processus se conduit en 4 étapes : l'état des lieux de la situation initiale à partir du référentiel, la définition d'un programme pluriannuel de politique climat-air-énergie, la phase de labellisation si la collectivité satisfait aux exigences du label, la mise en œuvre continue et évaluée chaque année.

La communauté de communes de Puisaye-Forterre vient de déposer un dossier pour être labellisée CAP Cit'ergie.



PRÉSERVONS LE GÎTE ET LE COUVERT DES CHAUVES-SOURIS

21 espèces de chauves-souris, dont 7 d'intérêt communautaire, ont été recensées en Puisaye-Forterre sur l'entité Vallée du Branlin (580 hectares) du Site Natura 2000 milieux humides et habitats à chauves-souris de Puisaye-Forterre, dans le cadre d'une étude conduite en 2017.

Cette diversité élevée confirme que la préservation et l'**étude des chauves-souris** constituent **un enjeu et une responsabilité pour le territoire**. Parmi les chauves-souris qui cohabitent dans la vallée du Branlin, on relève des espèces fréquentes comme la Pipistrelle commune mais également **des espèces rares** comme le Minioptère de Schreibers. **Toutes** les espèces de chauves-souris sont **protégées**.

Parfois mal-aimés et souvent méconnus, ces mammifères sont essentiels à la préservation des équilibres naturels : **insectivores** particulièrement voraces, ils contribuent à la régulation des moustiques et des ravageurs de cultures.

Consciente de l'importance de leur préservation, la Communauté de communes (structure porteuse du site retenu dans le cadre de ce programme européen Natura 2000) poursuit l'étude des chiroptères tout en conduisant des **actions de communication et de sensibilisation**.

En 2018, un projet pédagogique a été mené avec une classe de l'école élémentaire de Saints-en-Puisaye (**notre photo**). Il s'agissait de mettre en place des

animations reproductibles : construction de nichoirs, théâtre Kamishibai, création d'un jeu, enquête auprès des habitants... Cette année, des écoliers de Saint-Fargeau découvrent ces petits noctambules dont l'habitat est menacé.

Parallèlement, **les observations se poursuivront** pour mieux appréhender la présence des chauves-souris sur le territoire (habitats, zones de chasse, de reproduction...) et **définir les enjeux et actions**.

La Communauté de communes travaille, en collaboration avec la Direction départementale des territoires de l'Yonne et le Museum national d'histoire naturelle de Paris (dans le cadre de son programme de sciences participatives Vigie-Nature), au **recueil d'enregistrements**. Les différents cris (sociaux, de chasse, de transit...) sont des **données précieuses** pour cerner l'organisation des colonies et contribuer à leur préservation.

Informations

Cécile Lemoine,

Chargée de mission Natura 2000

✉ natura2000@cc-puisayeforterre.fr

Tél. 03.86.74.19.19

Barbastelles d'Europe. Photo L.R.



Leader, un bonus aux actions en faveur de l'environnement

Leader est un programme européen de développement rural qui permet de financer des projets innovants et structurants sur un territoire cohérent. La Puisaye-Forterre a été retenue pour son projet ayant comme thématique **la transition écologique et énergétique**. Une enveloppe de **2 millions d'€** a été octroyée pour soutenir des projets en lien avec la stratégie.

Depuis le lancement de ce dispositif, plus d'une **trentaine de dossiers** ont été déposés. Près de la moitié porte sur l'acquisition de **véhicules électriques** et émane de collectivités locales.

L'introduction de **produits locaux** dans la restauration collective est aussi une thématique porteuse : à la table de crèches, de restaurants scolaires, de maisons de retraite, les usagers dégustent des produits locaux dont le surcoût est financé partiellement par Leader.

Rouler propre, manger local et aussi permettre aux collectivités de maîtriser leurs dépenses en améliorant les **performances énergétiques de leurs bâtiments**, telles sont les ambitions principales de ce programme qui favorise l'expérimentation en levant les freins financiers.

Informations

✉ programmeleader@cc-puisayeforterre.fr

Tél.03.86.74.19.19

leaderenpuisayeforterre.wordpress.com



LE DOSSIER



LES EMBALLAGES COLLECTÉS À VOTRE PORTE

Les emballages sont désormais collectés en porte-à-porte sur le territoire de la Puisaye-Forterre.

Depuis le 4 mars dernier, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre a mis en place un nouveau mode de collecte des ordures ménagères avec le souci d'apporter un service supplémentaire et de simplifier le quotidien des habitants.

Ainsi, les emballages sont collectés en porte-à-porte dans des sacs jaunes transparents les semaines impaires.

Depuis juin 2016, les consignes de tri ont été étendues, le nombre d'emballages recyclables a, de ce fait, augmenté.

Ces emballages servent au conditionnement de nombreux produits de consommation courante (boîtes de conserve, bouteilles et flacons en

plastique, pots de yaourt, briques alimentaires, sacs et films en plastique, barquettes, emballages en carton...).

Leur volume (même si certains peuvent être aplatis) et leur quantité obligeaient les habitants à se rendre très fréquemment aux points d'apport volontaire pour les déposer. La répétition de cette tâche était d'autant plus mal vécue par les personnes rencontrant des difficultés de mobilité.

Trier mieux et plus

Outre le service supplémentaire, ce changement de collecte vise à **augmenter le tri des déchets** et limiter les nuisances sur les points d'apport volontaire rapidement saturés.

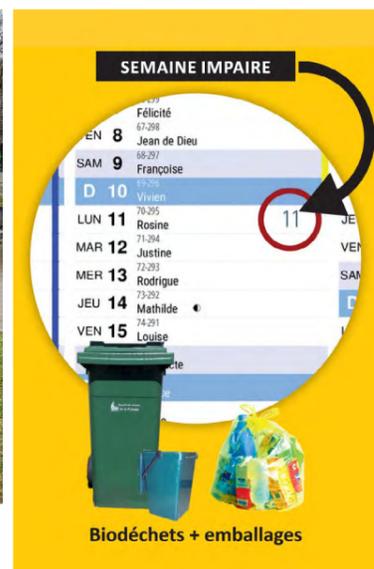
Qui dit plus de déchets triés (emballages mais aussi biodéchets) dit un volume de déchets ultimes (c'est-à-dire non recyclables) moindre. C'est

pourquoi, le choix a été fait de collecter **une semaine sur 2** les sacs jaunes (semaine impaires) et les déchets ultimes (semaines paires) et, chaque semaine, les biodéchets.

Comme dans tout changement, un **temps d'adaptation** est nécessaire de la part des usagers pour assimiler ce nouveau mode et nouveau calendrier de collecte. **Les différents vecteurs de communication** (n° spécial jerecycle, articles dans la presse locale, page facebook, site internet www.puisayeforterre.com, etc.) ont été utilisés pour **informer au mieux les habitants** sur les modalités techniques et les objectifs environnementaux visés.

Informations

✉ jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
N° vert 0800.584.762

Que mettre dans les sacs jaunes ?

VOS QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

Les sacs jaunes**Où retirer des sacs jaunes ?**

Vous pouvez les retirer dans la plupart des communes qui ont accepté d'en faire la distribution. Plus d'informations sur notre site internet : www.puisayeforterre.com

Quand les sacs jaunes sont-ils collectés ?

Ils sont collectés les semaines impaires. Pour vous aider, un calendrier est téléchargeable sur notre site internet ou à retirer en mairie.

Combien de sacs dans un rouleau et combien de sacs puis-je présenter à chaque collecte ?

Il y a 26 sacs de 80 litres dans un rouleau. Un rouleau dure en moyenne un trimestre. Vous pouvez en présenter autant que nécessaire. Afin de réduire la quantité de sacs utilisés, il est conseillé de plier les cartonnets et d'aplatir au maximum les bouteilles en plastique.

Qu'y met-on ?

Ces sacs sont dédiés aux emballages ménagers que l'on triait avant dans les colonnes jaunes : emballages en plastique, métal (acier et aluminium) et cartonnets. Il faut bien les vider de leur contenu mais il n'est pas nécessaire de les laver. En cas d'erreurs de tri, les sacs jaunes ne seront pas collectés.

Les colonnes à emballages seront-elles retirées des points d'apport volontaire ?

Oui, les colonnes ont été retirées sur l'ensemble du territoire au printemps 2019. Seules restent les colonnes pour les verres et le papier. Des colonnes à emballages subsistent en déchèteries.

Puis-je mettre mes sacs jaunes dans un bac ?

Non, il faut les présenter directement à même le sol. Les équipes collectent plus de 24 000 points : il faut

une règle uniforme.

Pourquoi des sacs en plastique plutôt qu'un bac à roulettes ?

Les sacs sont recyclables et recyclés. Les bacs jaunes à roulettes auraient coûté trop cher à la collectivité. Il faut 7 ans d'utilisation de sacs jaunes pour atteindre le coût d'un bac.

Les animaux vont déchirer les sacs ?

D'autres collectivités ont adopté ce dispositif de collecte et ne rencontrent pas de problème avec les

Et pour les établissements publics et les entreprises ?

En fonction de leur activité et des quantités de déchets générés, ils peuvent contacter le service déchets au 0800.584.762. Chaque cas sera étudié individuellement. Des collectes supplémentaires payantes et des bacs spécifiques sont prévus.

Dans le cas des points de regroupement ?

Les sacs jaunes sont également à déposer au point de regroupement.

Les ordures ménagères

Avec une collecte tous les 15 jours, les ordures ménagères vont sentir et attirer les insectes, surtout l'été ?

Les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets non recyclables ou non valorisables (poussières, filets de légumes/fruits, etc.), ne sont pas sources d'odeurs et n'ont donc pas de raison d'attirer les insectes. Petit à petit, la Communauté de communes va équiper tous les foyers de bacs à roulettes pour les ordures ménagères.

Le compostage**C'est quoi le bac à biodéchets ?**

La collectivité met à disposition de chaque habitation un bac à roulettes de couleur verte pour la collecte hebdomadaire des biodéchets (épluchures de fruits et légumes, sachets de thé, marc de café, assiettes et serviettes en carton, nappes en papier, litières végétales pour chats). Vous pouvez retirer cet équipement en mairie. Le premier bac est mis à disposition gratuitement.

Si vous souhaitez réaliser votre compost, vous pouvez demander en mairie un composteur de 900 litres gratuitement en remplacement de votre bac vert ou l'achetez en complément pour la somme de 15 €.





RESSOURCES LOCALES

UNE SOURCE DE CHALEUR SUR PIED



Dans un but économique et écologique, depuis plusieurs années, de nombreuses collectivités locales font le choix du chauffage au bois pour leurs bâtiments.

La ressource locale en bois est suffisante pour que le territoire de la Puisaye-Forterre se lance dans la structuration d'une filière bois énergie locale et durable.

La Communauté de communes a missionné en 2018 un cabinet de conseil (groupement Espelia-Forêt Énergie Ressources), afin de l'accompagner dans la structuration de la filière et plus précisément dans la création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) tournée vers le déve-

loppement d'une filière bois-énergie sur le territoire.

L'étude (financée par des fonds européens dans le cadre du programme LEADER) a débuté en octobre 2018 et est en cours. Elle a déjà donné lieu à une réunion de restitution de la première étape de l'étude (état des lieux du marché) et un atelier participatif.

Il ressort des premiers éléments de l'enquête que : « la ressource potentielle pour produire du bois-énergie est largement suffisante. La Puisaye-Forterre bénéficie de forêts communales et de plusieurs propriétés forestières importantes.

En revanche, il y a un vrai déficit d'en-

treprises de travaux forestiers (bûcheronnage, abattage, débardage) et un manque de structuration.

Pour ce qui est du stockage, du transport, de l'installation et de la maintenance des chaufferies, la Puisaye-Forterre ne manque ni d'acteurs ni de matériels, mais il y a un souci de compétence sur les spécificités de la filière bois-énergie.

A ce jour, les chaufferies existantes mobilisent environ 1000 tonnes de plaquettes soit 10% de la ressource mobilisable de façon durable en biomasse énergie sur le territoire. Il y a donc possibilité de développer de nombreux projets. Le recensement des bâtiments collectifs publics et privés montre qu'il y a un vrai potentiel. Le projet pourrait prendre encore plus de sens et d'ampleur si les particuliers étaient incités à se raccorder aux projets de réseau de chaleur ».

En se basant sur ce diagnostic, la CCPF travaille, en associant les acteurs de la filière bois locale, à la définition d'une future SCIC tournée vers le développement d'une filière bois-énergie. Plusieurs scénarios sont à l'étude.

Informations
Florian Pitelet,
 Chargé de mission filière bois énergie
 ✉ f.pitelet@cc-puisayeforterre.fr
 Tél. 03.86.44.45.55

Les produits locaux au menu de la restauration collective

La demande en produits locaux est grandissante. Face à cette nouvelle attente des consommateurs, bénéfique pour l'économie locale et l'environnement, la Communauté de communes soutient et conduit des actions favorisant le développement des circuits alimentaires de proximité.

La restauration collective présente un atout pour l'agriculture locale puisqu'elle offre une solution intermédiaire entre la vente directe aux consommateurs et la vente aux grossistes. Mais la démarche d'approvisionnement local en restauration collective bouscule les schémas habituels d'organisation, depuis la rédaction des marchés publics jusqu'à la préparation des repas, tout en modifiant également la conception des menus, les livraisons et le stockage... Des formations à destination des cuisiniers de restauration collective sont organisées par la collectivité pour introduire des produits locaux dans les menus. La dernière session a été complétée par 2 formations : l'une de sensibilisation pour les agents de service et l'autre sur les marchés publics pour les producteurs.

Plusieurs établissements (EHPAD de St-Fargeau, écoles de Saints et Diges, crèche de Toucy...) servent des produits locaux à leurs convives. Ils bénéficient à ce titre de financements Leader.



FINANCES

UN BUDGET ENTRE CONTRAINTES ET DÉVELOPPEMENT

L'élaboration du budget est un acte important pour une collectivité : il traduit les orientations politiques et détermine les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Malgré les réductions des aides de l'Etat et des subventions, le budget de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre a été élaboré avec le souci de maîtriser les dépenses tout en donnant la possibilité à l'intercommunalité d'investir dans des projets pour le développement du territoire.

Pas de hausse des taxes

La fiscalité directe auprès des ménages et des entreprises est inchangée par rapport à 2018.

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise toutes les dépenses et les recettes pour une année civile. Il se compose de deux sections : fonc-

tionnement et investissement.

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe ainsi l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de l'intercommunalité.

Le budget d'investissement est lié aux projets et actions publiques mis en place par la collectivité (acquisition de foncier, de biens immobiliers, réfection de bâtiments, construction d'équipements, etc.).

Le budget principal 2019 de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre s'élève à 17 755 410 € (13,1 millions en fonctionnement et 4,6 millions en investissement).

Le budget de la Communauté de communes comprend des budgets annexes (déchets, maisons de santé, zones d'activité, bâtiments industriels, école de musique...) destinés à retracer les services dont les modalités particulières de gestion nécessitent la tenue d'une comptabilité distincte.

Au total, le budget principal et les 30 budgets annexes pour l'année 2019 représentent 38 millions d'€.

« Le budget principal contribue à l'équilibre des budgets annexes par le biais des subventions d'équilibre et à l'équilibre des budgets d'associations du territoire : crèches, centres de loisirs, office de tourisme, associations sportives et culturelles.

Il finance en direct un certain nombre d'actions : santé, urbanisme, développement économique, développement durable, tourisme, culture... », indique M. Jean-Luc Vandaele, Vice-président de la Communauté de communes en charge des finances.

Les ressources de la CCPF

Concernant les ressources de la Communauté de communes, « les recettes de gestion courante, à hauteur de 12 millions d'€, sont composées de plus

LES TAXES LOCALES

Contribution foncière des entreprises :
22,59 %

Taxe d'habitation :
12,03 %

Taxe sur le foncier bâti :
2,54 %

Taxe sur le foncier non bâti :
7,40 %

de 9 millions d'€ de taxes locales (6,4 millions d'€ de taxes ménages et 2,6 millions d'€ de fiscalité d'entreprises), 1,2 million d'€ seulement de Dotation globale de fonctionnement et 1,2 million d'€ de dotations et produits divers.

Sur ces 12 millions d'€, près de 4,1 millions sont restitués directement aux communes via les attributions de compensation et près d'1,4 million sont reversés à l'Etat au titre du FN-GIR (fonds national de garantie individuelle des ressources).

Les subventions de fonctionnement aux associations prévues aux budgets 2019 s'élèvent à 1 415 580 € dont :

530 200 € pour les crèches associatives, 402 180 € pour les centres de loisirs associatifs et 377 000 € pour l'Office de tourisme de Puisaye-Forterre.

Le budget de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre est contraint et les marges de manœuvre sont limitées », détaille M. Vandaele.

S'agissant de l'endettement total de la collectivité, il s'élève à 13,4 millions d'€ dont 6,5 millions d'€ pour l'EHPAD de Saint-Amand-en-Puisaye et 1,5 million d'€ pour le centre de traitement des déchets.

Un endettement « supportable » selon le Vice-président en charge des finances qui précise que « plus des deux tiers du montant des annuités sont financés par des loyers ».

QUELQUES CHIFFRES*

17 755 410 € : montant du budget principal 2019

30 budgets annexes

110 collaborateurs au sein de la CCPF

21 bâtiments industriels ou artisanaux

10 crèches en régie ou associatives

7 centres de loisirs en régie ou associatifs

4 maisons de santé

1 centre de traitement des déchets

9 déchetteries

1 office de tourisme associatif avec 7 bureaux d'accueil

1 école de musique sur 2 sites

3 piscines découvertes

* Cette liste est non-exhaustive



ENFANCE JEUNESSE



INSCRIRE SON ENFANT EN CRECHE, MODE D'EMPLOI

Parmi les services indispensables à l'attractivité du territoire, les structures d'accueil de la petite enfance sont incontournables.

Le territoire de Puisaye-Forterre est maillé pour répondre à l'ensemble des demandes des familles.

Le service petite enfance, enfance, jeunesse de la Communauté de communes se charge de coordonner l'offre territoriale au niveau des crèches gérées en régie et en lien avec les crèches associatives.

Il existe **10 établissements d'accueil** de la petite enfance sur le territoire intercommunal pour une capacité totale de **164 places**. Les responsables

de ces crèches et micro-crèches travaillent ensemble pour répondre au maximum à la demande.

Les familles souhaitant inscrire leur enfant en crèche doivent d'abord **prendre contact avec la directrice de l'établissement** souhaité. Celle-ci fera un premier état des besoins d'accueil et étudiera si la capacité de la crèche permet d'accueillir l'enfant.

A partir de ce premier contact, plusieurs scénarios sont possibles.

Scénario 1 : la demande correspond aux possibilités de la structure

La directrice procède à la préinscription de l'enfant. Elle reprendra contact avec la famille au moment de l'ins-

cription définitive pour vérifier que les besoins sont toujours actuels. Elle proposera un rendez-vous afin d'expliquer le fonctionnement de la structure, suivi d'une période d'adaptation afin de découvrir l'environnement de la crèche en préparant la séparation. A l'issue, un **contrat d'accueil** sera signé ainsi que le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Scénario 2 : la demande ne peut pas immédiatement être satisfaite

Compte-tenu de la capacité d'accueil de chaque structure, il est possible que la solution de garde demandée ne soit **pas immédiatement disponible**. Chaque établissement d'accueil étudie alors les demandes d'inscription pour trouver des **réponses adaptées** en fonction de la situation des familles (composition, situation professionnelle, scolarisation d'autres enfants, handicap, ...).

La crèche fait une proposition à la famille, qui, si elle l'accepte, pourra procéder à l'inscription définitive.

Scénario 3 : la demande ne peut être satisfaite selon les attentes des familles

Dans le cas où la crèche ne puisse pas accueillir l'enfant ou si la famille refuse la proposition faite, une **commission de liaison éducative** (Clé), composée de **l'ensemble des directrices** des établissements d'accueil de Puisaye-Forterre, analyse la situation familiale. Cette « Clé » fait des propositions d'accueil dans les structures voisines.

Si aucune solution pour la garde en structure d'accueil collectif ne convient à la famille, elle est orientée vers le **Relais Assistants Maternels (RAM)** de Puisaye-Forterre Les P'tites Frimousses qui lui adresse la liste des assistants maternels de son secteur.

Informations
Raynald Bailly,
Coordinateur petite enfance
 ✉ r.bailly@cc-puisayeforterre.fr
 Tél. 03.86.41.57.72

PLAN MERCREDI : UN LIEN ENTRE TEMPS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2018, toutes les écoles de Puisaye-Forterre sont revenues à la semaine de 4 jours (à l'exception de Treigny qui le fera en septembre 2019).

Afin de ne pas rompre la dynamique initiée entre les établissements scolaires, les structures de loisirs et les associations dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la mise en place des nouvelles activités périscolaires (NAP), l'État propose aux collectivités volontaires d'intégrer un nouveau dispositif intitulé Plan mercredi destiné à « aider les collectivités à développer une offre éducative périscolaire, les mercredis, répondant à une charte de qualité et intégrée dans un projet éducatif de territoire ».

Un accompagnement et des aides financières

Dans ce cadre, un accompagnement de proximité par les services de l'État, les Caisses d'allocations familiales (CAF) et les associations locales partenaires, ainsi que des aides financières sont prévus.

La Communauté de communes s'est

engagée dans ce dispositif. Les directeurs d'accueils de loisirs du territoire ont élaboré, en lien avec la commission Jeunesse et sports, un **Projet éducatif de territoire (PEDT)** spécifique au Plan mercredi identifiant les objectifs pédagogiques à développer



dans les structures d'accueils.

Il s'agit de **répondre au mieux aux attentes et besoins** des enfants, de leur famille, des équipes d'animation et du territoire. Parallèlement, une convention de mise en place de la charte qualité est signée par la Communauté

de communes et les associations gestionnaires d'accueils de loisirs.

Une meilleure cohérence éducative

Ce projet éducatif permet de **poursuivre le lien avec les écoles** afin de développer une meilleure cohérence éducative dans la prise en charge des enfants.

Le **Plan mercredi** de la Communauté de communes a été **validé** par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), l'Inspection académique, la CAF, la Mutualité sociale agricole.

Ce label permet d'obtenir un **soutien financier renforcé** de la CAF.

La réouverture de centres de loisirs sur toute la journée du mercredi répond à un **besoin réel des familles** et a permis d'envisager des projets structurants sur le moyen et le long termes.

Informations

Julien Pasquier,

Coordinateur enfance jeunesse

✉ j.pasquier@cc-puisayeforterre.fr

Tél. 03.86.41.57.72

22 séjours pour un été inoubliable



La brochure de présentation des camps et séjours de l'été 2019, proposés par les 7 accueils de loisirs de Puisaye-Forterre, vient de sortir. 22 séjours permettront aux enfants et aux jeunes de **3 à 17 ans** de s'évader pendant l'été.

Sport, contes et légendes, équitation, cirque, pêche, langue des signes, premiers secours... les responsables des centres de loisirs ont encore fait preuve d'imagination pour satisfaire leurs jeunes usagers et les familles.

Ce document d'information est distribué aux enfants via les établissements scolaires.

Il est également **disponible auprès des centres de loisirs** et téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre : www.puisaye-forterre.com.

Cette brochure est le fruit d'un **travail collectif** réalisé par les accueils de loisirs du territoire qui se réunissent toutes les 6 semaines pour développer des projets structurants pour le territoire.

L'écologie dès le 1^{er} âge !

Le label Ecolo crèche® continue de fleurir dans les crèches du territoire. Après Toucy, Bléneau, St-Fargeau et Parly qui l'ont obtenu en 2018, **5 structures** (Courson, Pourrain, Moutiers, St-Amand et le Relais assistants maternels) se sont lancées dans la démarche.

Les actions initiées dans ce cadre contribuent à améliorer la qualité de vie, réduire les impacts sur l'environnement, intégrer l'écologie dans l'éducation. Par exemple, la pâte à modeler, la peinture, les produits d'entretien sont faits maison à base de produits naturels. Cela passe aussi par le tri des déchets, une alimentation bio et locale... **La CCPF accompagne, coordonne et finance** cette opération basée sur le volontariat.



TOURISME & CULTURE

UNE TAXE QUI PROFITE AU TOURISME



Hébergement insolite au Domaine des Galants à Saint-Vérain. Photo D.R

La taxe de séjour représente un outil indispensable à la structuration et la promotion touristiques. La Communauté de Communes a institué cette **taxe au réel sur l'ensemble de son territoire**.

Elle est due par toute personne (à l'exception des mineurs) qui séjourne à titre onéreux dans les hôtels, meublés, résidences de tourisme, villages vacances, campings, chambres d'hôtes et ports de plaisance. **La taxe est collectée auprès des touristes** directement par les hébergeurs ou les opérateurs numériques qui la reversent à la collectivité.

La **recette** de la taxe de séjour est **destinée à la promotion touristique**. Elle contribue au **financement de l'Office**

de **Tourisme**, qui assure le rôle de promoteur et d'animateur de l'offre touristique.

En **2018, 73 660 €** ont été collectés sur le territoire au titre de la taxe de séjour. Le montant global de la subvention annuelle à l'Office de tourisme pour cette même année s'élevait à 394 804 €.

Les **services et actions suivantes** ont été mis en place par l'Office de Tourisme :

- Promotion/communication : déploiement de la marque « En Bourgogne, la Puisaye a du Génie », édition d'un guide touristique, traduction du site internet, participation à des salons, création de contenu audio-visuel.
- Animation : Fantastic picnic, programme coups de cœur, vernissages, réception des résidents secondaires, opération café-guide, éductour, journée tourisme pour les professionnels.
- Accueil : achat de matériel d'accueil, présence au Point Information de Guédelon, amélioration de l'accueil via des services.

La Communauté de communes a également financé **l'harmonisation du balisage de 51 chemins de randonnée**.

Une plateforme dédiée

Afin de simplifier la procédure de déclaration et de reversement, la Communauté de Communes a mis en place une plateforme :

puisayeforterre.taxesejour.fr
✉ **puisayeforterre@taxesejour.fr**
Tél. 03.86.74.19.19

Tarifs 2019 de la taxe de séjour par nuitée et par personne*

Palaces	3,30 €				
Hôtels, résidences et meublés de tourisme	5*	4*	3*	2*	1*
	2,20 €	1,43 €	1,32 €	0,99 €	0,83 €
Chambres d'hôtes	0,83 €				
Hébergements en attente de classement ou non classés	5% du coût par personne et par nuitée				
Villages de vacances	4 et 5* : 0,99 €		1,2 et 3* : 0,83€		
Campings	3,4 et 5* : 0,55 €		1 et 2* : 0,22 €		
Ports de plaisance	0,22 €				

* taxe départementale additionnelle incluse

Passez de musée en musée



Le **Pass'Musée** initié par la Communauté de communes vit sa deuxième saison. Après une phase test en 2018, les responsables des **5 musées communaux partenaires** ont unanimement souhaité reconduire ce dispositif qui permet aux visiteurs de bénéficier de **tarifs préférentiels** à partir du deuxième site visité.

Les musées d'Art et d'Histoire de Puisaye à Villiers-Saint-Benoît ; de l'Aventure du Son à Saint-Fargeau ; le Musée Colette à Saint-Sauveur-en-Puisaye ; le Musée du Grès et la Maison de la mémoire potière à Saint-Amand-en-Puisaye font partie de ce réseau.

La saison-test a permis d'initier un travail commun et d'envisager des **actions complémentaires**, parmi lesquelles une ouverture simultanée des 5 musées pour Pâques, l'organisation d'une journée de formation du personnel des musées sur le Pass'Musée en lien avec l'Office de Tourisme, la création d'outils de communication et le renforcement de la communication auprès des groupes.

Le Pass'Musée est disponible dans les musées partenaires.

Informations sur : **pass-a-musee-vous.fr**



CLÉA : DE L'ART À VOIR ET À ENTENDRE

Réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et généraliser une éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes du milieu rural, telles sont les ambitions principales du **Contrat local d'éducation artistique (CLÉA)** initié par le Ministère de la Culture.

En janvier 2018, la Communauté de communes a signé un CLÉA avec la Direction régionale des affaires culturelles, en partenariat avec l'Académie de Dijon et les Départements de l'Yonne et de la Nièvre.

Mémoire sonore et visuelle du territoire est la thématique retenue localement pour ce contrat de 3 ans.

Un appel à candidature auprès des ac-

teurs culturels du territoire a conduit au choix de **7 projets pour l'année scolaire 2018-2019**. Les projets, lancés en janvier, sont divers tout comme le public en bénéficiant : un herbier autour de l'œuvre de Colette pour des lycéens, la radio et la couleur des peintures pour des élèves de primaire.

Ainsi, les **écoliers de Villeneuve-les-Genêts** se sont lancés dans la création d'une **œuvre monumentale** qui trônera dans le village.

Ils se sont inspirés de M'an Jeanne, artiste emblématique du Centre régional d'art contemporain du Tremblay à Fontenoy, pour créer une œuvre col-

lective et originale.

Des quelques séances d'immersion dans l'univers de M'an Jeanne au CRAC, les artistes en herbe ont tiré une grande source d'inspiration. Ils avaient pour consigne de créer leur propre personnage à la façon de M'an Jeanne. De cette multitude de petits sujets, ils ont fait **une œuvre collective**, choisissant le nez de l'un, la couronne de l'autre, la posture d'un troisième...

Il s'agissait ensuite de passer de la 2D à la 3D. Une sculpture individuelle en terre d'abord avant de se lancer dans la création de l'œuvre finale : **un personnage d'1,20 mètre** dont la structure en grillage est remplie de journaux avant d'être recouverte de pierre, la céramique, la sculpture, la peinture pour des élèves de primaire.

Rendez-vous le 5 juillet 2019 à 11 heures pour l'installation de ce drôle de bonhomme coloré.

Informations

Audrey Gasset, chargée de mission tourisme et culture

✉ **clea@cc-puisayeforterre.fr**
Tél. 03.86.74.19.19

Le plein de concerts avant les vacances



Fin d'année scolaire rime avec concerts à l'école de musique, de danse, de théâtre de Puisaye-Forterre. **Du 1^{er} juin au 6 juillet 2019**, les rendez-vous seront nombreux sur tout le territoire. Les quelque 300 élèves présenteront le fruit de leur travail par classe ou par projet.

Parallèlement, l'école prépare la rentrée et organisera **samedi 29 juin 2019** un après-midi portes ouvertes au cours duquel seront proposés des essais d'instruments et des rencontres avec l'équipe enseignante.

L'école de musique et les harmonies du territoire travaillent de concert tout au long de l'année et organiseront des portes ouvertes communes : **le 6 juillet 2019 à Charny Orée de Puisaye** avec l'Indépendante de Charny et **le 7 septembre 2019 à l'occasion de la fête des associations à St-Amand** avec les autres harmonies du territoire.

L'école offre un large choix de disciplines avec plus de 20 instruments et aussi de l'éveil musical, des chorales, un atelier spectacle, de la danse... sur 6 sites. Pour les plus jeunes qui hésitent entre divers instruments, **un parcours découverte** sur une année est possible : toutes les 6 semaines, ils explorent un nouvel instrument. L'association de l'école de musique met à disposition des élèves la 1^{ère} année un instrument et le loue à partir de la 2^e année. Les réinscriptions se feront de mi-juin à début juillet et les inscriptions à partir de début juillet. La **rentrée** se fera **mi-septembre**.

Informations sur les concerts, les disciplines, les tarifs :

Tél. 03.86.74.35.97, sur le site internet : **www.ecolemusiquepuisaye.fr**
✉ **ecoledemusique@cc-puisayeforterre.fr**



PATRIMOINE

POUR DES PLONGEURS TOUTE L'ANNÉE



La construction d'un équipement aquatique couvert en Puisaye-Forterre est un projet de longue date, essentiel à l'attractivité et au rayonnement du territoire.

Ce projet, situé sur la commune de Toucy, entre dans sa phase de lancement. A la rentrée 2019, la collectivité aura fait le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

La Communauté de communes a lancé une consultation par le biais d'un concours. 24 candidatures ont été reçues. Il s'agissait de présenter 5 projets réalisés ou en cours de réalisation. Les candidats étaient spécialisés dans le domaine des équipements

aquatiques.

Un jury, composé d'élus et de personnes qualifiées, ont retenu 3 candidats pour la 2^e phase de la consultation. Ils doivent remettre pour le 22 juillet 2019 une offre technique et financière à partir des besoins définis par la collectivité.

Le futur équipement, dont l'ouverture est prévue à l'horizon 2022/2023, devra satisfaire à une offre sportive et éducative complète avec un bassin sportif de 5 couloirs de nage de 25 m de long et un bassin d'apprentissage de la natation et d'activités sportives et ludiques de 150 m².

La Communauté de communes a éga-

lement demandé que soient envisagées différentes options (espace bien-être, toboggan extérieur, lagune de jeux).

Les centres aquatiques étant particulièrement consommateurs en énergie, le projet devra être **exemplaire dans le respect de l'environnement et les consommations énergétiques**.

Ce projet s'inscrit dans une démarche stratégique de territoire qui touche à ses nombreuses politiques notamment en matière scolaire, d'enfance jeunesse, de sport, de santé, de transition énergétique et de tourisme.

Les objectifs sont multiples : **l'apprentissage de la natation** pour les publics scolaires, le développement des **pratiques sportives aquatiques**, **l'amélioration de l'offre touristique et de loisirs**.

Le **coût total** de l'opération est fixé à **6 606 040 € HT**. La CCPF a obtenu d'importantes subventions (État, Région Bourgogne Franche-Comté et Commune de Toucy) représentant **53%** du coût.

Informations

Régis Doin, chef du service patrimoine

✉ r.doin@cc-puisayeforterre.fr

Tél. 03.86.44.45.55

Un site unique pour les services de la CCPF

La Communauté de communes a décidé d'installer son futur siège dans un bâtiment neuf à haute performance énergétique, à Saint-Fargeau, sur un terrain cédé pour l'euro symbolique par la commune.

Aujourd'hui, les services de la collectivité sont répartis sur plusieurs sites ce qui multiplie les frais de structures, complique le fonctionnement et la communication entre les services.

La Communauté de communes, suite à un appel d'offres, a retenu la société HVR de Noyers-sur-Serein pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet. Cette mission consiste en la conception du projet et le suivi de réalisation des travaux.

Le siège sera un bâtiment à énergie

positive (BEPos), c'est-à-dire qui produit plus d'énergie que ses besoins. D'une surface de 1000 m², il sera de plain-pied et conçu pour une cinquantaine d'employés, un espace pour la gouvernance et trois salles de réunion modulables (deux de 20 places et une de 40) en une grande salle. Le coût global de l'opération est estimé à 2,5 millions d'€.

Le plan de financement est en cours d'élaboration pour solliciter des subventions auprès des différents partenaires.

Le calendrier prévisionnel du projet s'établit comme suit : validation à l'automne 2019, suivie de la consultation des entreprises, pour un lancement de travaux début 2020 et une livraison du bâtiment au 2^e semestre 2021.

3 piscines pour profiter de l'été

Les piscines de Bléneau, Charny Orée de Puisaye et Toucy sont prêtes pour la saison.

Ces équipements de plein air, gérés par la CCPF, nécessitent chaque année des travaux. Ainsi, à Toucy, des pompes ont été changées et le système de traitement de l'eau remis aux normes.

Les bassins de Bléneau et Toucy accueillent en juin les scolaires et aussi le public le mercredi après-midi, samedi et dimanche la journée ainsi que, à Toucy seulement, le mardi, jeudi et vendredi après 16 h 30.

A partir des vacances scolaires, les trois piscines sont ouvertes tous les jours sauf le lundi.

Informations sur : www.puisaye-forterre.com

ASSOCIATIONS

UN SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES



Les associations contribuent au dynamisme et à l'attractivité du territoire. La Communauté de communes soutient financièrement des associations sportives et culturelles.

En 2018, **15 800 €** ont été versés au titre des actions culturelles et **40 885€** au titre des actions sportives.

Pour l'ensemble de sa politique de subventionnement, la Communauté

de communes a mis en place **des critères précis**.

S'agissant des associations sportives, 3 axes principaux ont été définis : la pratique sportive de la jeunesse, la formation professionnelle sportive en direction de la jeunesse et les projets sportifs et/ou en direction de la jeunesse à rayonnement territorial.

Par exemple, la collectivité a attribué en 2018 des subventions à **Sport Tremplin Toucycois** dont l'objet est la mise à disposition d'éducateurs sportifs à des clubs locaux, à **l'UST Multisports** organisateur de stages pendant les vacances scolaires à destination des enfants ou encore au **Judo-Club Poyaudin**, qui propose des séances pour les jeunes (75 enfants licenciés) à divers points du territoire.

La Communauté de communes soutient également les acteurs locaux

œuvrant pour le dynamisme culturel du territoire. Les subventions portent sur **des actions ponctuelles** ainsi que **des projets innovants**.

Le projet doit avoir lieu sur le territoire, renforcer l'identité locale et avoir un rayonnement supra-communal.

Dans ce cadre, en 2018, la collectivité a subventionné notamment le festival de spectacles de rue **Taingy dans la rue** et le **Moulin de Hausse-Côte** pour sa programmation estivale.

Les dossiers de demande de subventions sont étudiés, selon leur typologie, par les commissions jeunesse et sports ou culture, avant d'être soumis au vote du conseil communautaire.

Informations :

Sports et jeunesse :

Service enfance jeunesse

Tél. 03.86.41.57.72

✉ j.pasquier@cc-puisayeforterre.fr

Pour la culture :

Service développement local

Tél. 03.86.74.19.19

✉ a.gasset@cc-puisayeforterre.fr

L'Université pour tous rayonne sur la Puisaye-Forterre

Le **brusque décès** de son président, Serge Breuillé, fin 2018) a été un choc pour l'**Université pour tous de Puisaye-Forterre** (branche locale de l'Université de Bourgogne). Il avait beaucoup travaillé et contribué au développement et à la bonne santé de l'association.

L'assemblée générale a validé les propositions des membres du bureau qui ont assuré la continuité, pris connaissance des documents, proposé quelques modifications dans les statuts et un nouveau bureau.

Le **nouveau président** est **Alain Jolliot-Croquin**. Il a présenté sa nouvelle équipe, composée de plusieurs « anciens » et quelques « nouveaux ».

Depuis sa création, l'UTPF s'efforce de proposer des activités dans les différents cantons de Puisaye-Forterre.

Voici un bref **rappel des activités** de l'association :

- Organisation de **cours à l'année** en plusieurs endroits du territoire : his-

toire, littérature, arts, langues, astronomie, atelier théâtre, atelier d'écriture, informatique...

- **Conférences** : 5 ou 6 par an sur des sujets divers selon les propositions d'intervenants et les intérêts manifestés ;

- Quelques **voyages et sorties**, pour lesquelles d'autres associations locales ou départementales se joignent à l'UTPF. Cette collaboration apporte diversité et richesse et montre la volonté de l'UTPF de s'ouvrir au monde extérieur.

L'association remercie les maires des communes qui mettent des salles à disposition et verrait comme un encouragement s'ils consentaient à ajouter l'UTPF à la liste de leurs associations. « Ce n'est pas un appel à financement, mais un effort pour que l'information se diffuse le plus possible, et pour montrer que l'intérêt pour la culture se développe aussi en Puisaye-Forterre ».

Informations sur www.utpf.net



**PUISAYE
FORTERRE**
Communauté
de communes

Retrouvez toute l'actualité de la **Communauté de communes de Puisaye-Forterre** sur son site internet puisaye-forterre.com

et sur sa page Facebook :

facebook.com/ccpuisayeforterre

PROGRAMME DES COUPS DE GÉNIE EN PUISAYE-FORTERRE !

Chaque année, l'Office de Tourisme met tout en œuvre pour satisfaire vos envies de curiosité. Le programme « Coups de Génie en Puisaye-Forterre », au travers de visites hors des sentiers battus, facilite des moments d'échanges et d'expériences avec des habitants passionnés de leur territoire.

JUIN

MERCREDI 12 :

- **Le Marais d'Andryes**, à 14h30, à Andryes. 03.86.74.10.07

SAMEDI 15 :

- **3^e Event Instarallye**, sur réservation uniquement au 03.86.44.15.66
- **Atelier enfants MamaGénie Fête de la musique** à St-Amand-en-Puisaye 03.86.74.66.33

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PETIT PATRIMOINE LES 22 & 23 :

SAMEDI 22 :

- **Parcours Carriès** à St-Amand-en-Puisaye à 10h. 03.86.74.10.07
- **Souvenirs d'un écolier** à Toucy à 16h. 03.86.44.15.66
- **Balade « Naturellement Durable »** à St-Fargeau. 03.86.74.10.07

DIMANCHE 23 :

- **Souvenirs d'un écolier** à Toucy à 16h. 03.86.44.15.66
- **Retour dans le passé** à Rogny-les-7-écluses à 15h. 03.86.74.57.66
- **Balade « Naturellement durable »** à St-Fargeau. 03.86.74.10.07

JUILLET

LUNDIS 1^{er} ET 22 :

- **Rando Les 3 châteaux du Deffand**. 03.86.45.61.31

TOUS LES MERCREDIS :

- **Rando sur les pas de Colette**. 03.86.45.61.31

MERCREDIS 3, 10, 17 et 22 :

- **Théâtre en plein air L'Histoire de France en 1h** à 19h. à Tannerre-en-Puisaye 06.83.07.65.66

LES 8, 9, 11, 15, 16, 18, 29, 30, 31

- **Spectacle La Fille de l'Arbre** au Ferrier de Tannerre-en-Puisaye à 18h. 06.42.39.77.08

LUNDIS 8 ET 29 :

- **Rando La Bataille de Fontenoy**. 03.86.45.61.31

JEUDI 11 :

- **Atelier enfants MamaGénie Lampions du 14 juillet** à Treigny. 03.86.74.66.33
- **Balade commentée des enseignes** à Taingy à 10h. 03.86.74.10.07

VENDREDI 12 :

- **Rando Alimentation du Canal** à Rogny-les-7-écluses. 03.86.74.57.66

MERCREDI 17 :

- **Balade Poétique audio-guidée** à Tannerre-en-Puisaye à 14h30, 15h15 et 16h. 06.42.39.77.08

JEUDI 18 :

- **Initiation au Géocaching** à St-Sauveur-en-Puisaye de 14h à 18h. 03.86.45.61.31

- **Visite commentée du Ferrier** à Tannerre-en-Puisaye, à 15h. suivie du spectacle **La Fille de l'Arbre** au Ferrier à 18h.

SAMEDI 20 :

- **La Villéon** à 9h. à Bitry. 03.86.39.63.15

MERCREDI 24 :

- **Balade commentée par VNF Le Réservoir du Bourdon** à St-Fargeau. à 10h. 03.86.74.10.07

JEUDI 25 :

- **Atelier enfants MamaGénie Motifs en argile** à St-Amand-en-Puisaye 03.86.74.66.33

VENDREDI 26 :

- **Visite-Dégustation** à 15h. à Toucy. 03.86.44.15.66 – Inscription indispensable

AOÛT

VENDREDI 2 :

- **Balade commentée les fours couchés** de St-Amand-en-Puisaye à 10h. 03.86.39.63.15

- **Visite-Dégustation** à 15h. à Toucy. 03.86.44.15.66 – Inscription indispensable

LUNDIS 5 ET 19 :

- **Rando Les 3 châteaux du Deffand**. 03.86.45.61.31

MARDI 6 :

- **Balade commentée des enseignes** à 10h. à Taingy. 03.86.74.10.07

TOUS LES MERCREDIS :

- **Rando sur les pas de Colette**. 03.86.45.61.31



JEUDI 8 :

- **Atelier enfants MamaGénie Ocre** à Treigny. 03.86.74.66.33
- **Balade Jeanne d'Arc** à Bléneau à 9h30. 03.86.74.10.07

LUNDIS 12 ET 26 :

- **Rando La Bataille de Fontenoy**. 03.86.45.61.31

JEUDI 15 :

- **Visite commentée de Rogny** à 15h. 03.86.74.57.66

VENDREDI 16 :

- **Initiation au Géocaching** à St-Sauveur-en-Puisaye de 14h à 18h. 03.86.45.61.31

DIMANCHE 18 :

- **Rando La Villéon** à 9h à Bitry. 03.86.39.63.15

JEUDI 22 :

- **Atelier enfants MamaGénie Bouclier** à Treigny. 03.86.74.66.33

MERCREDI 28 :

- **Balade Poétique audio-guidée** à Tannerre-en-Puisaye à 14h30, 15h15 et 16h. 06.42.39.77.08

SEPTEMBRE

SAMEDI 14 :

- **Fantastic Picnic**. Célébrez la fête de la Gastronomie sous le signe du développement durable. Balades en vélos et vélos électriques, VTT, repas de produits locaux et animations au Centre équestre Les Grilles au Lac du Bourdon

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE LES 21 & 22 :

- **Beffroi de St-Fargeau**. 03.86.74.10.07
- **Retour dans le passé** à Rogny-les-7-écluses à 15h. 03.86.74.57.66
- **Eglise de Toucy** avec montée aux tours et visite du château de la Motte-Miton. 03.86.44.15.66

SAMEDI 21 :

- **Atelier enfants MamaGénie** à St-Sauveur-en-Puisaye 03.86.74.66.33

OCTOBRE

MARDI 22 :

- **Sortie mycologique** à St-Fargeau à 9h. 03.86.74.10.07